

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4980**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Maître de pont

Nouvel intitulé : Maître de pont

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Navale et Groupe des Ecoles du Poulmic - Ecole de Manoeuvre et de Navigation	Commandant l'Ecole navale et le groupe des écoles du Poulmic, Ecole Navale et Groupe des Ecoles du Poulmic - Ecole de Manoeuvre et de Navigation

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311r Contrôle et régulation du trafic

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le maître pont exerce les activités suivantes : - Assurer la mise en oeuvre des appareils de manoeuvre : il est responsable du personnel placé sous son autorité pour effectuer les manoeuvres à bord des bâtiments de la Marine Nationale.

- Piloter des engins nautiques en toute sécurité : à la mer, il est responsable de la mise en oeuvre de remorqueurs de port et d'embarcations usitées dans la Marine Nationale.

- Entretenir la disponibilité opérationnelle du matériel de manoeuvre : à la mer et à quai, il est responsable du contrôle et de la réparation des matériels mobiles de manoeuvre.

- Assurer le bon état des locaux confiés au service manoeuvre : à quai, il est responsable de la tenue des locaux de son service.

- Veiller à la bonne tenue des documents comptables : à quai, il veille à la bonne tenue de la comptabilité des matériels de rechange détenus par ses subordonnés.

- Participer à la gestion des stocks de matériels de rechange de manoeuvre et des produits d'entretien : à quai, il veille à la bonne tenue de la comptabilité des matériels de rechange détenus par ses subordonnés.

- Participer à la lutte contre les sinistres : à quai et à la mer, il est chef d'une équipe constituée pour combattre éventuellement un incendie ou une voie d'eau.

- Participer à la surveillance du bâtiment : à quai, il est responsable de l'encadrement du personnel attaché à la surveillance du bâtiment.

Capacités attestées : Le titulaire de la certification maîtrise les opérations suivantes :

l'organisation du déroulement des manoeuvres d'appareils

la direction des équipes sur les aires de manoeuvre

la formation du personnel à la manoeuvre des appareils

la navigation côtière de jour comme de nuit

la réalisation des manoeuvres selon les types d'engins déployés dans la Marine nationale

l'encadrement du personnel à bord

l'organisation des tâches de maintenance

le contrôle des actions de maintenance

le contrôle de l'entretien et de la rénovation des locaux

le contrôle des mouvements comptables des matériels de manoeuvre et d'entretien

l'approvisionnement des matériels de maintenance

les risques contre les incendies et les voies d'eau

l'intervenir sur un sinistre

la direction d'une équipe de protection défense

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de la certification a vocation à exercer ses fonctions comme sous-officier dans la marine nationale.

A l'issue de leur contrat dans la marine, les titulaires de l'emploi exercent leurs activités dans les entreprises des secteurs d'activité suivants : sécurité gardiennage, magasinage, manutention, nautisme, transport routier et environnement.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N1103 : Magasinage et préparation de commandes

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

N1303 : Intervention technique d'exploitation logistique

N4201 : Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises

Règlementation d'activités :

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la Marine Nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- La certification comprend 4 composants liées aux 14 capacités : - Manoeuvre : 9 épreuves écrites - 7 épreuves de mise en situation.
- Maintenance : 4 épreuves écrites - 1 épreuve de mise en situation
 - Gestion : 2 épreuves écrites
 - Surveillance et sécurité du bâtiment : 2 épreuves écrites

Modalités de validation : épreuves écrites, orales et pratiques

Pour la VAE :

- Dossier décrivant les activités
- Portefeuille de preuves
- Simulations ou observation en situation de travail
- Entretien

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		2 collègues : professionnels 25%, enseignants et cadres d'instruction (en cours de définition)
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X		Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BS Manoeuvrier'. Niveau IV.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien des équipements de ponts de navire'. Niveau IV

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur des équipements de pont de navire'. Niveau III

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

e-mail : sicm@recrutement.marine.defense.gouv.fr N°AZUR : 0 810 501 501

<http://www.marinerecrute.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

MINISTERE DE LA DEFENSE MARINE NATIONALE
ECOLE NAVALE ET GROUPE ECOLES DU POULNIC
ECOLE DE MANŒUVRE ET DE NAVIGATION

29240 BREST ARMEES

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

- Anciens libellés de la certification : - 'BS Manoeuvrier' Niveau IV (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)
- 'Technicien des équipements de ponts de navire', Niveau IV (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)
- 'Technicien supérieur des équipements de pont de navire'.Niveau III (Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002)

Certification précédente : Technicien supérieur des équipements de pont de navire

Certification suivante : Maître de pont